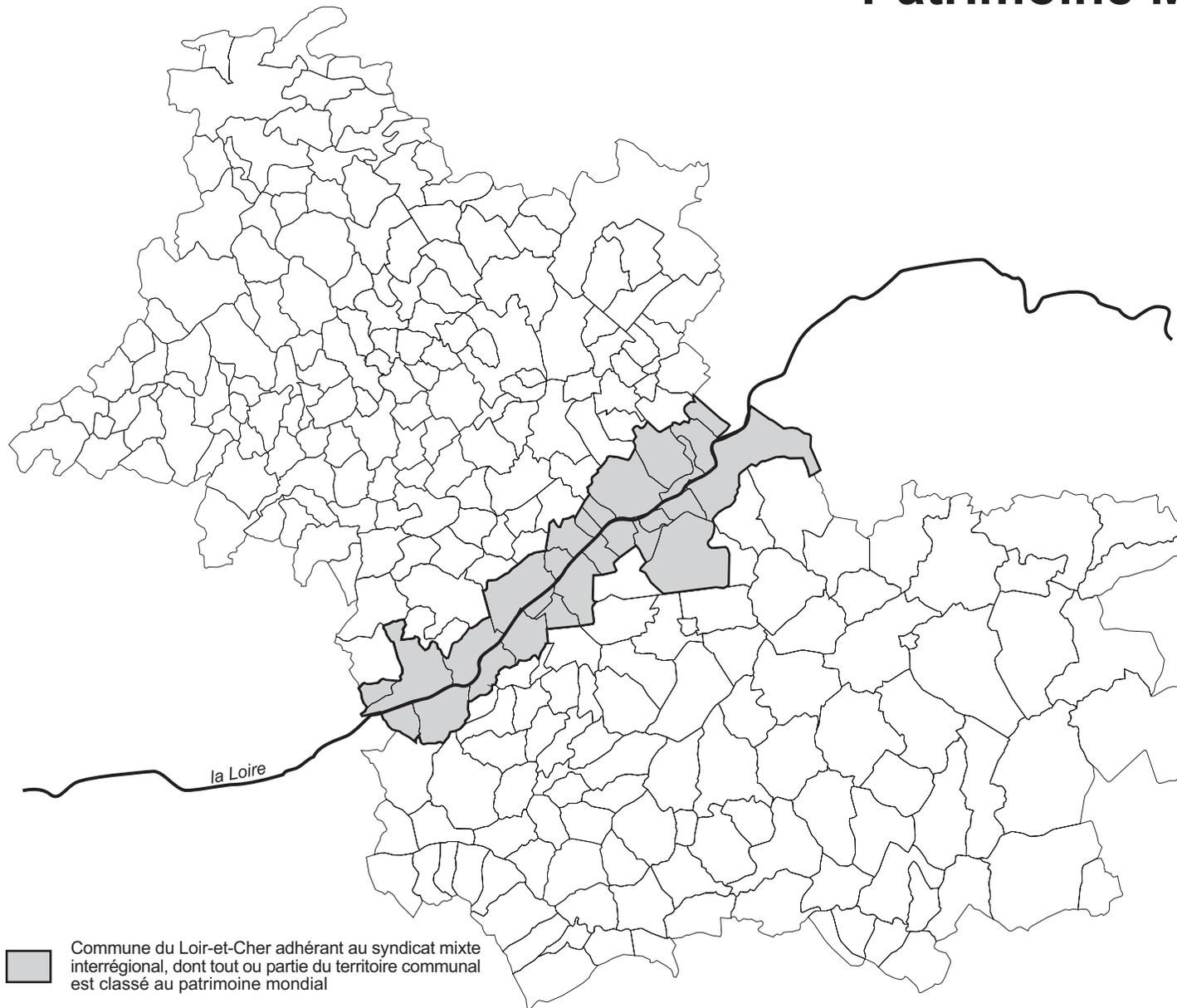


Le Val de Loire

Patrimoine Mondial de l'UNESCO



Initiateur : UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization).

Date : 30 Novembre 2000.

Le Val de Loire est inscrit en tant que «**paysage culturel vivant**» de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49). Il est considéré comme un «monument de nature et de culture» relevant du génie créateur humain qui englobe, dans un même ensemble, des patrimoines prestigieux et leurs territoires.

Objectifs :

Le Val de Loire s'est toujours renouvelé en préservant les patrimoines et les grands équilibres environnementaux. Aujourd'hui, l'identité paysagère du site est menacée par certaines formes de développement. L'inscription UNESCO est un engagement de la France à protéger et mettre en valeur ce territoire en :

- préservant les paysages remarquables,
- assurant l'intégration paysagère des équipements,
- maîtrisant le développement résidentiel,
- conciliant les paysages et les nouveaux usages dans l'agriculture, le tourisme et la fréquentation des lieux publics.

Structure : mandatée par les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, avec le soutien de l'Etat, la Mission Val de Loire accompagne les collectivités, les acteurs privés et les associations du site en assurant un rôle d'information, d'expertise et d'appui au montage, au suivi et à l'évaluation des projets de préservation et de mise en valeur des paysages du Val de Loire.